



Domaine de Recherche et d'Innovation Majeur



Appel à projets Collaboratif

TEXTE DE L'AAP_2025

DIM IMMUNOTHERAPIES – AUTOIMMUNITE - CANCER
GUSTAVE ROUSSY | REGION ÎLE-DE-FRANCE

L'objectif de l'appel à projets Collaboratif du DIM ITAC est le financement de projets de recherche collaboratifs entre deux ou plusieurs équipes situées en région Île-de-France. Le budget total du projet ne doit pas excéder 200K€. La subvention permettra de financer :

- 1. Du fonctionnement jusqu'à 125K€, comprenant du salaire pour de jeunes chercheurs : doctorant (36 mois), ou post-doctorant (24 mois), ou du personnel non statutaire (24 mois) et du consommable.**
- 2. De l'équipement, jusqu'à 75k€. Le financement alloué par la Région Île-de-France sera égal au maximum à 66% des dépenses HT. Un cofinancement de 34% devra donc être justifié dans la demande.**

Chaque projet soumis au DIM ITAC devra être associé à au moins l'un des axes thématiques décrit ci-dessous. Tous les champs de recherche peuvent être considérés (sciences biologiques, recherche appliquée, sciences sociales, modélisation...).

- **Axe1_Mécanismes immunologiques** → Ce premier axe vise à explorer les processus immunologiques communs ou opposés mis en jeu, d'une part dans la cancérogénèse et les réponses aux immunothérapies anti-cancéreuses et d'autre part dans les maladies auto-immunes/inflammatoires à risque accru de cancer. Les projets de recherche proposés pourront porter aussi sur l'étude de déterminants immunogènes autologues et/ou provenant de microorganismes. Seront particulièrement étudiées, les sous-populations lymphocytaires, myéloïdes, les auto-anticorps générés vis-à-vis des flores commensales, pour explorer l'ensemble du spectre des réponses humorales et cellulaires. Un des objectifs attendus est l'identification de signatures immunologiques des tissus cancéreux, inflammatoires et sains (provenant d'analyses histologiques, immunohistologiques, génétiques, transcriptomiques, épitranscriptomiques, métaboliques, microbiologiques, immuno-peptidiques).
- **Axe 2_Innovations diagnostiques et thérapeutiques** → De nouveaux outils de modélisation *ex vivo* du cancer (comme les organoïdes ou sphéroïdes de tumeur), ou d'organes cible de maladies auto-immunes sont des outils extrêmement puissants pour reproduire de manière fidèle les caractéristiques de ces pathologies. Ces techniques innovantes de culture cellulaire seront utilisées pour concevoir et tester à large échelle de nouvelles immunothérapies anticancéreuses ou anti-inflammatoires. De nouvelles approches thérapeutiques, ciblant des métabolites présents en quantité excessive ou modifiant l'épitranscriptomique, pourront être évaluées. Des approches pouvant diminuer l'immunogénicité des immunothérapies utilisées dans le cancer ou

les maladies inflammatoires pourront aussi être proposées. Enfin, l'identification de nouvelles cibles pourra servir de base au développement de thérapies innovantes reposant sur des lymphocytes ou des monocytes modifiés (CAR-T ou CAR-mono).

- **Axe 3_Essais cliniques et nouvelles prises en charge patient** → La mise en place d'essais thérapeutiques, évaluant de nouvelles immunothérapies plus ciblées sur les cancers ou en association avec des cytokines anti-inflammatoires (TNF, IL6, IL-4, IL-13), permettra le développement de nouveaux traitements anticancéreux ou à visée immunologique ayant un rapport bénéfice/risque optimisé. Les avancées thérapeutiques dans le cancer seront explorées dans les maladies auto-immunes (CAR-T cells, bi-spécifiques CD3/CD19 ou CD3/BCMA). À l'inverse, les anti-cytokines données dans les maladies inflammatoires pourront être utiles pour augmenter l'effet des immunothérapies antitumorales dans le cancer en diminuant l'épuisement lié à l'hyper-inflammation. Enfin, le traitement des effets secondaires immunologiques aux immunothérapies pourra bénéficier des avancées thérapeutiques obtenues dans les maladies auto-immunes (anti-cytokines, JAK inhibiteurs, ...).

Il est important de lire le texte de l'AAP avant toute soumission.

I. Critères d'éligibilité :

- > Le projet doit être collaboratif avec au moins 2 laboratoires ou services cliniques impliqués. Les projets faisant appel à au moins deux des domaines du DIM ITAC (immunothérapies, auto-immunité, cancer) seront prioritaires.
- > Les équipes partenaires peuvent être issues de laboratoires de recherche, hors Île-de-France ou internationaux. Cependant, seules les équipes partenaires franciliennes sont éligibles pour recevoir du financement.
- > Les laboratoires d'accueil et les écoles doctorales doivent être localisés en Île-de-France.
- > Les organismes gestionnaires désignés par les laboratoires pour gérer les fonds doivent relever d'une institution de recherche du secteur public, ou privé à but non-lucratif.
- > Chaque projet doit s'inscrire dans au moins un des trois axes thématiques du DIM ITAC décrit ci-dessus.

- > La durée totale maximale du projet ne peut dépasser 36 mois.
- > Les projets portant sur les patients et les échantillons biologiques doivent être couverts par les autorisations réglementaires nécessaires (autorisation de prélèvement, consentement, accord CPP).
- > Concernant les bases de données auxquelles l'accès est demandé pour l'utilisation des informations sur les patients ou de leurs collections d'échantillons, l'accord du responsable de ladite base de données doit être présenté dans la demande.
- > Le cofinancement des équipements ne peut pas être effectué par le biais d'une demande / d'un financement auprès de la Région Île-de-France (autre DIM, SESAME, CPER, ...), d'un pôle de compétitivité, sous peine d'inéligibilité au financement par le DIM ITAC.
- > Le porteur n'a pas formulé dans le même temps une autre demande similaire, en attente d'examen ou d'approbation dans le cadre du DIM ITAC.
- > Le porteur peut soumettre deux demandes au cours d'une session d'examen donnée : une pour l'AAP Manifestation Scientifique et une pour l'AAP Collaboratif ou l'AAP Investissement.
- > L'organisme gestionnaire désigné pour gérer les fonds doit disposer d'un système comptable analytique capable de suivre les fonds du DIM ITAC de manière individualisée.
- > Un même organisme gestionnaire des fonds peut soumettre plusieurs candidatures en parallèle sur des équipements et des porteurs différents.
- > Tous les éléments requis de la demande doivent être remplis et ne peuvent contenir d'informations fausses ou inexactes.

II. Modalités d'évaluation des demandes

Les demandes de financement seront examinées par un évaluateur externe au DIM ITAC et un évaluateur interne (membre du Conseil Scientifique). La liste des membres du Conseil Scientifique (CS) est consultable [ici](#).

Les demandes seront évaluées sur les critères suivants :

- > Qualité, pertinence scientifique et innovation du projet associé à la demande d'équipement.

- > Inscription dans un des trois axes thématiques du DIM ITAC.
- > Faisabilité du projet.
- > Approches méthodologiques et techniques.
- > Apport de l'équipement demandé par rapport à ce qui existe déjà dans le laboratoire.
- > Profil des équipes : la présence de plusieurs membres dans le partenariat du projet est fortement encouragée. Les projets les plus fédérateurs en termes d'approches scientifiques et de laboratoires (faisant appel à au moins deux des domaines du DIM ITAC : immunothérapie, auto-immunité, cancer) seront priorités.
- > Adéquation financière du budget proposé.

Le classement des projets, réalisé par le Conseil Scientifique, sera soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) du DIM ITAC, auquel un représentant de la Région est convié. L'avis du Conseil Scientifique et les commentaires détaillés des évaluateurs seront communiqués aux porteurs avec la notification.

III. Modalités de financement :

- > Le budget total du projet ne doit pas excéder 200K€.
- > Le tableau du budget doit être rempli de manière précise, et les différentes pièces justificatives (devis, accord de cofinancement) jointes à la demande.
- > Pour chaque projet retenu, la subvention permettra de financer :
 - o Des frais de fonctionnement jusqu'à 125k€ : comprenant du salaire pour des jeunes chercheurs (doctorant sur 36 mois, post-doctorant sur 24 mois), ou du personnel non-statutaire sur 24 mois, et du consommable. **Les frais de publication et de missions ne sont pas éligibles.**
 - o Des frais d'équipement, jusqu'à 75k€. Le financement alloué par la Région Île-de-France sera égal au maximum à 66 % des dépenses HT. Un cofinancement de 34 %, ne provenant pas de fonds régionaux, ni de pôle de compétitivité, devra donc être justifié dans la demande. Ce cofinancement pourra provenir de partenaires socio-économiques. L'obtention de la subvention pour cette partie est conditionnée à l'obtention réelle du cofinancement attendu.
 - o Si le projet est financé, le versement de la subvention sera formalisé dans le cadre d'une Convention de Reversement entre Gustave Roussy et l'organisme gestionnaire du porteur de projet.

Attention, le prélèvement de frais généraux n'est pas éligible sur le financement régional.

IV. Engagements pris par tous les partenaires du projet si le financement est alloué:

- > La contribution régionale doit clairement apparaître dans toutes les actions de communication, les produits et affichages liés au financement, comme suit "*Projet soutenu par la Région Île-de-France (DIM ITAC)*" ou "*This work was supported by the Paris Region (DIM ITAC)* ", avec apposition obligatoire des logos du DIM-ITAC et de la Région Île-de-France.
- > Les logos du DIM-ITAC et de la Région Île-de-France devront figurer de manière visible sur les équipements financés.
- > Fournir à la coordinatrice du DIM-ITAC :
 - Les justificatifs d'achat des équipements (factures, ...) ou d'embauche de personnel (contrat de travail, fiche de paie, ...).
 - Un rapport financier annuel et final, ainsi qu'un rapport scientifique final. Les rapports scientifiques rédigés par les jeunes chercheurs, devront être validés par le porteur avant envoi.
- > Les porteurs et partenaires du projet s'efforcent de participer aux différents événements organisés par le DIM-ITAC. Les porteurs s'engagent à venir présenter leurs résultats lors des journées scientifiques du DIM-ITAC.
- > Le porteur s'engage à mettre à la disposition du DIM-ITAC, les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, illustrations, ...).
- > La production scientifique associée au projet soutenu devra être obligatoirement entrée dans HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>) par les partenaires du projet. Les identifiants HAL sont à envoyer à l'équipe administrative du DIM-ITAC, pour qu'ils soient répertoriés dans la collection HAL du DIM-ITAC.

L'observation de ces obligations sera prise en considération dans l'éligibilité des dossiers à l'occasion d'une prochaine demande.

V. Eléments du dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend : le formulaire de demande Word dûment complété et signé, et la liste des pièces à fournir.

Pièces obligatoires à joindre à la demande :

1. Le CV du porteur (2 pages max, format libre).
2. L'échéancier de la recherche, sous forme de diagramme de Gantt.
3. Une lettre d'engagement, sur papier à en-tête, triplement signée par : le représentant légal de l'organisme gestionnaire des fonds (organisme de recherche, université, etc.), le directeur de la structure de recherche d'accueil (laboratoire, plateforme) et le porteur de projet (trame disponible dans le formulaire de demande).
4. Les devis des équipements concernés, sans préjuger des procédures qui devront être mises en œuvre selon la politique achats et le statut propres de l'organisme gestionnaire.
5. Les lettres d'engagement des cofinanceurs pour les équipements demandés.
6. Les lettres d'engagement des partenaires du projet.

Vous pouvez adresser toutes vos questions concernant l'AAP à : dim-itac@gustaveroussy.fr